



Nîmes le 23 novembre 2017

Madame, Monsieur,

La Caisse d'allocations familiales du Gard, le Département du Gard, La Mutualité sociale agricole du Languedoc et l'Etat (politique de la ville pour les quartiers prioritaires) participent au financement d'actions permettant de soutenir les parents par une offre de service diversifiée, structurée et répondant au mieux aux besoins des familles.

Dans le cadre des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), mis en place par la circulaire interministérielle du 9 mars 1999, le comité de pilotage départemental gardois organise **l'appel à projets Reaap 2018**.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre des orientations de la circulaire Dgcs du 9 avril 2014 relative aux évolutions de la politique départementale de soutien à la parentalité.

Les principes généraux :

Les Reaap ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans.

De manière générale, les actions développées dans le cadre du Reaap s'adressent à toutes les familles et répondent à un objectif de prévenance et de réassurance des parents dans leurs capacités éducatives, dans l'intérêt de l'enfant.

Vous trouverez en annexe de ce document, un guide d'accompagnement comprenant :

- un cahier des charges vous expliquant les principes généraux du dispositif Reaap
- un lexique pour expliciter la terminologie utilisée dans la demande de subvention (types d'actions, thématiques, ...)
- un guide méthodologique pour vous aider à compléter votre demande de subvention
- la charte du Reaap

Les priorités de l'appel à projet 2018 :

Depuis 2014, une meilleure répartition géographique des actions est recherchée. Cette année encore, un développement des actions sur l'Est et l'Ouest du département du Gard, ainsi que sur les zones rurales insuffisamment pourvues en actions à destination des parents, sera privilégié.

Chaque porteur de projet devra s'attacher à promouvoir et à mettre en œuvre les valeurs de la République.

Le comité de pilotage départemental gardois portera une attention particulière :

- aux projets innovants, aux actions itinérantes, aux projets couvrant des horaires atypiques,
- aux projets traitant des questions relatives à la préadolescence et à l'adolescence (gestion des limites, l'éducation aux médias, l'éducation au numérique...)
- aux projets dédiés à la coparentalité et à la place du père.

Les modalités de dépôt des dossiers :

Vous voudrez bien renvoyer par messagerie **avant le vendredi 24 novembre 2017** l'imprimé de demande de subvention disponible sur le site du REAAP 30 <http://www.reaap30-gard.fr> (page d'accueil) ou sur <http://www.caf.fr>

Pour les actions ayant eu lieu en 2017, le bilan qualitatif et quantitatif intermédiaire sera exigé lors du dépôt du dossier. Le compte rendu financier devra être transmis au plus tard le 31/03/2018.

Les dossiers ainsi que les pièces justificatives sont à adresser scannés (sous format PDF, un fichier par document de préférence) uniquement à la coordination du Reaap :

**Association Samuel Vincent
REAAP 30 - Graziella Premjy
Tél : 04 66 38 69 02 - Port : 06 79 59 91 14
appelprojetreaap@samuelvincent.fr**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

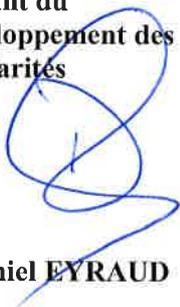
**Le Directeur de la Caisse
d'Allocations Familiales**



Frédéric TURBLIN

**P/le Président du Conseil
Départemental**

**Le Directeur Général
Adjoint du
Développement des
Solidarités**



Daniel EYRAUD

P/le Préfet

**La Directrice
Départementale de la
Cohésion Sociale**



Isabelle KNOWLES



**Le Directeur Général de
la MSA du Languedoc**

le sous-directeur



**Gilles VOINIER
François DONNAY**